



FORMATION SYNDICALE PROCEDURE DE GRIEFS

**FICHE D'INSCRIPTION
11 AU 13 JUIN 2016**

NOM : _____ PRÉNOM : _____
 ADRESSE : _____
 VILLE : _____ CODE POSTAL : _____
 ☎ DOMICILE : () _____ ☎ TRAVAIL : () _____ ☎ CELL. : () _____
 NO IDENTIFICATION EMPLOYEUR : _____ DATE D'ENTRÉE AUX POSTES : _____
 CLASSIFICATION : _____ PLEIN-TEMPS TEMPS-PARTIEL TEMPORAIRE
 LIEU DE TRAVAIL : _____ SECTION DE TRAVAIL : _____
 HORAIRE DE TRAVAIL : DE _____ À _____ FONCTION SYNDICALE : _____
 ÊTES-VOUS PRÉSENTEMENT EN ARRÊT DE TRAVAIL? _____

LA SESSION DÉBUTERA À 09h00 LE SAMEDI ET SE TERMINERA LE LUNDI À 17h00.

- J'ARRIVERAI VENDREDI POUR LE SOUPER _____ EN SOIRÉE _____ HEURE _____
- J'ARRIVERAI SAMEDI MATIN AVANT 9H00 _____
- JE DÉSIRE PARTAGER MA CHAMBRE OUI _____ NON _____
 SI OUI , AVEC _____

JE SERAI ACCOMPAGNÉ(E) DE MA CONJOINTE OU DE MON CONJOINT OUI _____ NON _____

JE SERAI ACCOMPAGNÉ(E) DE MON OU MES ENFANTS OUI _____ NON _____

--- S.V.P. bien vouloir indiquer le nombre et l'âge _____

J'AURAI BESOIN DU SERVICE DE GARDE SUR LES LIEUX OUI _____ NON _____

- JE DÉSIRE UNE CHAMBRE SECTION FUMEUR _____ NON-FUMEUR _____
- J'AI BESOIN D'UN CONGÉ AVEC PAIE (une journée) POUR AFFAIRES SYNDICALES :

OUI NON DATE _____ 2016 HEURE : DE _____ À _____

✍ LA DATE LIMITE POUR L'INSCRIPTION EST LE 27 MAI 2016, AVANT 16H00. VOTRE COPIE D'INSCRIPTION DEVRA ÊTRE EXPÉDIÉE **(ET REÇUE)** À LA SECTION LOCALE DE MONTRÉAL, AU 565, BOULEVARD CRÉMAZIE EST, BUREAU 3100, MONTRÉAL (QUÉBEC) H2M 2V6 (seules les inscriptions des membres en règle seront prises en considération).

❖ AUCUNS FRAIS D'HÉBERGEMENT POUR LES CONJOINTS OU CONJOINTES AINSI QUE POUR LES ENFANTS. SI LA DEMANDE EST SUFFISANTE, UN SERVICE DE GARDE D'ENFANTS SERA DISPONIBLE SUR PLACE. RENSEIGNEZ-VOUS AU BUREAU DE LA RÉGION DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN.

**HÔTEL DELTA TROIS-RIVIÈRES
1620, RUE NOTRE-DAME CENTRE
TROIS-RIVIÈRES (QUÉBEC)
G9A 6E5**

(verso)

PROCÉDURE DE GRIEFS

Cette session s'adresse aux délégué(e)s des unités urbaine et rurale et suburbaine qui ont déjà suivi le cours de délégué(e)s de base.

LES OBJECTIFS SONT :

- ❖ Approfondir et rafraîchir vos connaissances quant à la procédure actuelle de griefs.
- ❖ De comprendre l'importance de la qualité des dossiers de griefs dans les différentes étapes du processus.

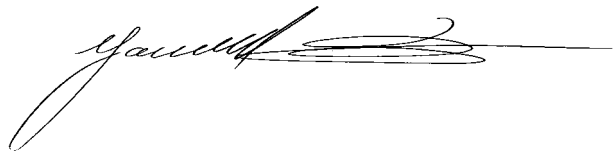
COMMENT PARTICIPER

VOS DÉLÉGUÉES ET DÉLÉGUÉS SYNDICAUX AURONT EN LEUR POSSESSION DES FICHES D'INSCRIPTION, QUE VOUS DEVREZ COMPLÉTER ET RETOURNER À LA SECTION LOCALE DE MONTRÉAL.

LE SYNDICAT DÉFRAIE, POUR LES PARTICIPANTES / PARTICIPANTS, LES COÛTS D'HÉBERGEMENT, LES REPAS, LES FRAIS DE GARDE D'ENFANTS AINSI QUE LE TRANSPORT.

N.B. : LES MEMBRES PARTICIPANT À CETTE SESSION DE FORMATION ONT LE DROIT PRÉVU DANS NOS STATUTS, CLAUSE 7.63, À UN REMBOURSEMENT MAXIMAL DE 100\$ PAR FAMILLE, PAR JOUR, POUR LES FRAIS DE GARDIENNAGE ET DE 115\$ POUR LES SOINS AUX AÎNÉS, ENFANTS OU DES PERSONNES À CHARGE AYANT DES BESOINS SPÉCIAUX, PAR FAMILLE, PAR JOUR POUR LA GARDE HORS DES LIEUX.

Solidarité,



Yannick Scott

Dirigeant régional à l'éducation et à l'organisation
STTP - Région du Montréal métropolitain
YS/nf sepb 225



Montréal, le 19 avril 2016 No 11